

RAPPORT DE PRESENTATION

1 - BUDGET « VILLE » 2022 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

Le Budget supplémentaire 2022 s'élève à **10 460 597,56 €** tant en dépenses qu'en recettes.

La section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 629 054,19 €, dont 534 261,00 € au titre du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement hors reprise du résultat sont en diminution de 231 424,00 €. Après intégration de la reprise du résultat de 2021 pour un montant de 1 860 478,19 € les recettes s'élèvent à 1 629 054,19 €.

Les chapitres de la section de fonctionnement sont abondés de la façon suivante :

		DÉPENSES	RECETTES
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	400 100,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	449 174,19	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23 045,00	
66	CHARGES FINANCIÈRES	2 772,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	85 000,00	
042	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	134 702,00	
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	534 261,00	
002	RÉSULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		1 860 478,19
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES		-21 700,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		-65 265,00
73	IMPÔTS ET TAXES		-11 928,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		-161 209,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		15 337,00
76	PRODUITS FINANCIERS		213,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		12 000,00
042	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		1 128,00
	TOTAL	1 629 054,19	1 629 054,19

1. Les dépenses de fonctionnement :

Les crédits supplémentaires inscrits au **chapitre 011 — Charges à caractère général** — s'élèvent à **400 100,00 €**.

Diverses économies ont été réalisées dont :

- -23 155,00 € au titre des colonies et des classes transplantées en raison d'un nombre d'inscrits moins important que prévu,
- -11 500,00 € sur les dépenses de couches, d'alimentation et de pharmacie sur les crèches en raison d'une réduction du nombre d'enfants accueillis en lien notamment

avec les difficultés de recrutement de personnel dans les structures de petite enfance,

- -4 500,00 € sur les frais de communication des festivités,
- 14 800 € sur les acquisitions de petit matériel et la maintenance préventive dans les restaurants communaux,

Parmi les nouvelles dépenses, on note principalement :

- L'inscription de 100 000,00 € supplémentaires au titre des fluides (gaz, électricité, eau) en lien avec le niveau de réalisation constaté à ce jour,
- L'inscription de 40 000,00 € complémentaires au titre des frais de carburant suite à la hausse importante des prix en début d'année,
- Une augmentation de 47 000,00 € du budget de la restauration communale pour l'acquisition de denrées alimentaires suite à la forte hausse des prix,
- Les dépenses d'entretien et de réparation se décomposent principalement comme suit :
 - 32 000,00 € pour des réparations et les frais de maintenance dans divers bâtiments,
 - 59 820,00 € pour des dépenses d'entretien de la voirie et de l'éclairage public,
 - 15 000,00 € pour la maintenance du parc de véhicules de la commune,
 - 8 000,00 € pour la maintenance des aires de jeux (écoles + espace public)
 - 10 000,00 € pour des frais de nettoyage complémentaires dans les bâtiments communaux,
 - 16 500,00 € pour les frais de maintenance informatique
- Les dépenses d'avocats pour 15 000,00 €,
- Dans le cadre du sinistre de la Salle Mozart, la commune a sollicité un expert d'assuré pour un montant de 28 000,00 €,
- Un complément pour budget fêtes et cérémonies de 18 400,00 € suite à l'organisation d'événements près du canal durant l'été.

Le chapitre 012 — Charges de personnel et frais assimilés — augmente de 449 174,19 €

La hausse des charges de personnel est principalement liée à la hausse du point d'indice de 3,5 %, effective depuis le 1^{er} juillet 2022.

Le chapitre 65 — Autres charges de gestion courante — s'élève à 23 045,00 €.

Ce chapitre intègre divers ajustements :

- 40 235,00 € au titre de l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables,
- 55 000,00 € d'augmentation de la subvention du C.C.A.S.
- -74 000,00 € au titre du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) dans la mesure où l'augmentation anticipée du FCCT n'aura pas lieu en 2022.

Le chapitre 66 — Charges financières — s'élève à 2 772,00 €, cette hausse est due aux intérêts du nouvel emprunt souscrit en 2022 par la commune pour un montant de 2,2 M€ auprès de la Caisse d'Épargne d'Île-de-France.

Le chapitre 67 — Charges exceptionnelles — s'élève à 85 000,00 €

Ce chapitre intègre l'annulation de deux titres auprès de la Caisse d'assurance primaire maladie de Seine-Saint-Denis datant de 2015 et 2016 d'un montant de 85 000,00 €. Ces montants n'ont pu être recouverts suite à la non-transmission des pièces nécessaires par l'URSSAF en raison de leur ancienneté.

Le chapitre 042 — Opérations d'ordre de transfert entre sections — s'élève à 134 702,00 €.

Ce chapitre prévoit la somme nécessaire à la constitution de provisions, en raison des risques portant sur certaines sommes restant à recouvrer par le Trésor public ainsi qu'un ajustement des dotations d'amortissement.

Le montant global des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 629 054,19 €, dont 534 261,00 € au titre du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement intègrent le résultat libre d'affectation à hauteur de **1 860 478,19 €**.

Le **chapitre 013 — Atténuation de charges** — présente une diminution de **-21 700,00 €**

Ce chapitre présente les principaux ajustements suivants :

- -35 000,00 € de remboursements de l'assurance maladie, ajustés au réalisé constaté à ce jour,
- 13 300,00 € au titre des remboursements de trop versés sur les factures estimatives (Eau et électricité notamment).

Le **chapitre 70 — Produits des services** — présente une diminution de **-65 265,00 €**

Ce chapitre présente des ajustements en lien avec les encaissements constatés à ce jour, à savoir :

- - 60 000,00 € au titre des produits du Centre Municipal de Santé,
- - 90 000,00 € sur les recettes de cantines et garderies en raison de leur fermeture partielle en début d'année,
- -18 000,00 € sur les recettes de concessions dans les cimetières,
- -47 000,00 € sur les recettes des crèches en raison de la baisse de la fréquentation liée aux difficultés de recrutement de personnel dans les structures,
- - 4 000,00 € sur les recettes de la régie publicitaire du PAV Info,
- + 70 000,00 € de recettes supplémentaires pour le remboursement des repas par le service de maintien à domicile,
- + 68 135,00 € de recettes liées au remboursement des gratuités cantine accordées par le CCAS.

Le **chapitre 73 — Impôts et taxes** — prévoit une diminution des crédits à hauteur de **-11 928,00 €** parmi lesquels :

- + 19 179,00 € de rôles supplémentaires de taxe foncière,
- -31 107,00 € au titre du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF) 2022,

Le **chapitre 74 — Dotations, subventions et participations** — présente une diminution de **161 209,00 €** dont :

- -159 358,00 € sur les crédits inscrits au titre des participations de la Caisse des Allocations familiales (CAF), dans le cadre des prestations de service unique et de la prestation de services ordinaires, en lien avec la réduction du nombre d'enfants accueillis,
- + 9 873,00 € au titre de la dotation globale de fonctionnement suite à la notification du montant définitif par les services préfectoraux. Celle-ci s'élèvera, pour 2022, à 2 104 835,00 €,
- + 29 873,00 € faisant suite à la notification par les services de l'État de la Dotation de solidarité urbaine (DSU). Celle-ci s'élèvera à 329 873,00 € en 2022,
- 34 509,00 € supplémentaires au titre du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA),

- - 50 000,00 € au titre de la dotation de perte tarifaire suite à la crise du COVID, la commune n'étant pas éligible en 2022.

Le **chapitre 75 — Autres produits de gestion courante** — présente une régularisation de **15 337,00 €** au titre des loyers et des remboursements de fluides perçus par la Ville sur son patrimoine.

Le **chapitre 77 — Produits exceptionnels** — est en augmentation de **12 000,00 €**. Il s'agit principalement des recettes perçues dans le cadre des assurances (remboursements suite à des sinistres).

Le **chapitre 040 — Opérations d'ordre de transfert entre sections** — s'élève à **1 128,00 €**.

Ce chapitre prévoit la somme nécessaire à la reprise de provisions, en raison des risques portant sur certaines sommes restant à recouvrer par le Trésor public.

La section d'investissement :

La section d'investissement enregistre une progression des crédits pour un montant total de **8 831 543,37 €** (crédits réels, restes à réaliser, opérations d'ordre).

Les chapitres de la section d'investissement sont abondés de la façon suivante :

		DÉPENSES	RECETTES
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	713 072,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	721 297,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	34 000,00	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	13 254,00	
040	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 128,00	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	350 000,00	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		3 639 551,08
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		813 788,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		134 702,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		350 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		534 261,00
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		319 890,42
	<i>RESTES À RÉALISER</i>	<i>6 998 792,37</i>	<i>3 039 350,87</i>
	TOTAL	8 831 543,37	8 831 543,37

1. Les dépenses d'investissement :

Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à **1 468 369,00 €**.

Le chapitre 20 — Immobilisations incorporelles — prévoit l'inscription de **713 072,00 €** de crédits supplémentaires, qui se décomposent pour les principales dépenses, comme suit :

- 178 900,00 € pour l'acquisition de deux fonds de commerces (38 avenue Victor Hugo et 6-8 allée Henri Barbusse),
- 18 874,00 € pour l'acquisition de logiciels (Gestion des allocations retour à l'emploi et gestion du permis de louer),
- 507 015,00 € sur le budget de modernisation de la vidéosurveillance. Il s'agit d'un transfert de crédits en raison d'un changement d'imputation [auparavant prévus au chapitre 21 — immobilisations corporelles].

Le chapitre 21 — Immobilisations corporelles — prévoit des dépenses d'investissement supplémentaires à hauteur de **721 297,00 €**.

Parmi les principaux investissements, sont à noter principalement :

- 180 000,00 € pour le remplacement du parquet par du lino du Gymnase Lino Ventura,
- 63 000,00 € pour l'acquisition de tableaux numériques dans les écoles et pour le remplacement du matériel actuellement hors service,
- 436 000,00 € pour le passage en LED de 1066 luminaires dans diverses rues de la commune afin de réaliser d'importantes économies d'énergie,
- -507 015,00 € sur le budget de modernisation de la vidéosurveillance. Il s'agit d'un transfert de crédit en raison d'un changement d'imputation [dorénavant prévu au chapitre 20 — immobilisations incorporelles],
- 25 000,00 € pour des travaux urgents dans les bâtiments communaux,
- 80 000,00 € pour les travaux de rénovation de la toiture du restaurant « Super Sushi »,
- 180 326,00 € pour des travaux d'entretien et de rénovation dans les bâtiments communaux,
- 22 000,00 € pour la plantation d'arbres sur la commune en remplacement des arbres abattus,
- 43 000,00 € pour l'aménagement de la place Oissery Forfry,
- 65 000,00 € pour la végétalisation des rues Jeanne et Georges, et le remplacement des arbres morts ou accidentés dans divers lieux de la commune,
- 66 125,00 € pour divers travaux de voirie et l'acquisition de mobiliers urbains.

Le chapitre 23 — Immobilisations en cours — prévoit des dépenses supplémentaires à hauteur de **34 000,00 €** pour des travaux de voirie avenue Victor Hugo.

La section d'investissement intègre au **chapitre 27 — Autres Immobilisations financières**, l'inscription, en dépense, de 13 254 € en raison au versement de cautions dans le cadre de l'acquisition de deux fonds de commerce [38 avenue Victor Hugo et 6-8 allée Henri Barbusse].

Les restes à réaliser s'élèvent à 6 998 792,37 €.

2. Les recettes d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **4 453 339,08 €**.

Parmi les ajustements, sont à noter :

- l'inscription des écritures d'affectation du résultat soit 3 639 551,08 €
- l'inscription du produit des amendes de police de 503 004,00 € suite à la notification du montant par les services de l'État,

S'agissant des subventions d'investissement, sont intégrés :

- 222 432,00 € de subvention de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Locale [DSIL] pour le changement du parquet [lino] au gymnase Lino Ventura et divers travaux dans les bâtiments communaux,
- 28 682,00 € de subvention de la CAF pour les travaux 2021 qui ont eu lieu dans les crèches de la commune,
- 24 244,00 € de subvention de la Métropole du grand Paris pour la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments communaux,
- 35 396,00 € de financement du SIPPEREC, pour les travaux sur l'éclairage public réalisés sur la commune.

Le **chapitre 041 — Opérations patrimoniales** — enregistre les opérations d'ordre comptable relatives à l'intégration dans l'inventaire des frais d'études de l'école Jean Macé.

Le **chapitre 042 — Opérations d'ordre de transfert entre sections** — s'élève à **134 702,00 €**.

Ce chapitre prévoit la somme nécessaire à la constitution de provisions, en raison des risques portant sur certaines sommes restant à recouvrer par le Trésor public ainsi qu'un ajustement des dotations d'amortissement.

Les restes à réaliser s'élèvent à 3 039 350,87 €.